



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Beauvais
CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN



MAIRIE DE FAY-LES-ETANGS

60240

Fay-les-Etangs, le 19 mai 2020

CONVOCAATION



Madame, Monsieur,

En raison des mesures sanitaires ainsi que des gestes barrières à respecter : à l'entrée vous devrez vous laver les mains et vous les désinfectées et un masque vous sera donné. Je vous prie de bien vouloir vous munir de votre stylo.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **Réunion** qui se tiendra :

LE JEUDI 28 MAI 2020

à 19H00

à la Salle Multifonctions de Fay-les-Etangs. L'entrée se fera par la cuisine.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Installation du Conseil Municipal
- ⇒ Election du Maire
- ⇒ Election des Adjoints au Maire

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Thierry ANANOS



NB – Le public sera autorisé à assister à cette réunion en nombre limité.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit mai, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur celle-ci s'est déroulée à la Salle Multifonctions de Fay-les-Etangs.

Etaient Présents : Mesdames Florence POITTEVIN, Marie-Pierre ROISIN
Messieurs Thierry ANANOS, Michel GARNIER, Jacques GHESQUIÈRE, Steeve MASSON, Alain RIDEL

Etaient Absents : Mesdames Véronique GALVEZ, Pasqualine LE ROY ; Messieurs Franck BRUYER, Thierry PILLE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020

Sous les présidences respectives de Monsieur Thierry ANANOS, Maire, et de Monsieur Jacques GHESQUIÈRE en qualité de doyen de l'assemblée,

Monsieur Thierry ANANOS, Maire, donne les résultats constatés au Procès-Verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Alain RIDEL a obtenu 11 sièges.

Sont élus :

M. BOUILLANT Didier, M. DOMINJON Frédéric, M. DUMONT Xavier, Mme EUDELIN Angélique, Mme HURPY Isabelle, M. KRYNKOW Jean-Jacques, Mme LERIGOLEUR Lydie, M. MICHARD Guillaume, M. RIDEL Alain, Mme TISON Stéphanie ; M. VITORINO Jean-Philippe

Monsieur Thierry ANANOS, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Thierry ANANOS après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Fay-les-Etangs cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Alain RIDEL, en vue de procéder à l'élection du Maire de Fay-les-Etangs qui prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Monsieur Thierry ANANOS quitte la Salle.

Monsieur Alain RIDEL propose de désigner Monsieur Guillaume MICHARD le benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur Guillaume MICHARD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Monsieur Alain RIDEL dénombre 11 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

DELIBERATION EN VUE DE L'ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur RIDEL Alain 10 voix : dix voix

Monsieur RIDEL Alain ayant obtenu(e) la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

DELIBERATION PORTANT CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de **trois** postes d'adjoints.

DELIBERATION EN VUE DE L'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur KRYNKOW Jean-Jacques 11 voix : onze voix

Monsieur KRYNKOW Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

Election du Deuxième Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur DUMONT Xavier 11 voix : onze voix

Monsieur DUMONT Xavier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

Election du Troisième Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur VITORINO Jean-Philippe 11 voix : onze voix

Monsieur VITORINO Jean-Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire lève la séance à 19H30.